

PROGRAMME DE FORMATION

Objectifs de la formation :

- Acquérir les connaissances nécessaires pour la fabrication ou l'utilisation des emballages agréés destinés au transport de matières dangereuses, afin de satisfaire aux exigences réglementaires (ADR/IMDG/OACI...) en vigueur.
- S'approprier la méthodologie pour définir le type d'emballage autorisé en vue d'obtenir l'homologation

Durée : 1 jour

Pré-requis : Avoir des notions concernant la réglementation transport de matières dangereuses

Public concerné :

- Conseillers à la Sécurité, Personnels techniques, Commerciaux, Service Qualité, Service Achats ...

Moyens techniques et pédagogiques utilisés :

- Pédagogie s'appuyant sur la manipulation de la réglementation,
- Etudes de cas, exercices pratiques,
- Démonstration d'essais réalisés,
- Supports pédagogiques stagiaires

Encadrement :

- Stage animé par un intervenant BVT qualifié.

Modalités d'évaluation de la formation :

- Contrôle des connaissances acquises

Validation de la formation :

- Remise d'une attestation de suivi de stage.

Programme et durée de la formation :

Le stage se déroule sur une durée de 1 jour, à raison de 7h00 par jour. Durée totale du stage : 7 heures.

🕒	JOUR 1
9h00	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation et introduction du programme de la journée : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Tour de table des stagiaires et attentes de chacun ▪ Présentation des règlements - Détermination du type d’emballage autorisé : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les informations indispensables / La FDS (fiche de données de sécurité) Utilisation de ces informations pour déterminer l’emballage autorisé
10h30	Pause
10h45	<ul style="list-style-type: none"> - Les épreuves mécaniques sur emballages : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les épreuves mécaniques ▪ Le certificat d’agrément / Le marquage réglementaire ▪ Réutilisation, reconditionnement et reconstruction des emballages
12h30	Déjeuner
13h30	<ul style="list-style-type: none"> - Visite du hall d’essais – Réalisation des épreuves : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réalisation des épreuves réglementaires en présence des stagiaires (chute, étanchéité à l’air, pression hydraulique, gerbage, vibrations)
15h15	Pause
15h30	<ul style="list-style-type: none"> - Les épreuves mécaniques sur GRV et grands emballages : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les épreuves mécaniques ▪ Le certificat d’agrément / Le marquage réglementaire. ▪ Réutilisation, entretien, réparation, reconstruction des GRV ▪ Réutilisation, reconstruction des Grands Emballages - Les épreuves de résistance chimique des emballages en matière plastique : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les liquides de référence. Vérifier l’assimilation d’un produit à un liquide de référence ▪ Vieillessement 6 mois. Essais sur éprouvettes. - Le contrôle de fabrication <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le contrôle de la fabrication (article 11 de l’arrêté TMD) ▪ Les obligations des fabricants en matière de contrôle de fabrication
17h00	Fin de la formation